

<p><b>REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2023</b> Salle du conseil</p> <p><b>Procès-verbal</b></p>	<p><b>Date de convocation :</b> 28 juin 2023</p> <p><b>Étaient présents :</b> Philippe BERNARD, Maire ; Agnès BOISSON, Marie-Geneviève BOISSINOT, Dominique MARTIN, Adjoint ; Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys REVEILLERE, Olivier TURLAIS.</p> <p><b>Absent :</b> Thierry CHAUVIGNÉ, excusé, donne pouvoir à Marie-Geneviève BOISSINOT.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Damien CHARBONNIER.</p>
---	---

Les PV du 31 mai et 9 juin 2023 sont adoptés à l'unanimité.

♦ **Elections des délégués de la commune pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.**

Le Tribunal Administratif de Nantes a décidé d'annuler le procès-verbal établi le 9 juin dernier pour la désignation des délégués du conseil municipal et des suppléants. La liste présentée ne respectait pas l'alternance au niveau de la parité.

Le conseil municipal a procédé à un nouveau vote sur l'établissement d'une liste conforme, et ont été nommés à la majorité du scrutin (12 voix pour) :

- Agnès BOISSON, déléguée titulaire
- Dominique MARTIN, délégué titulaire
- Marie-Geneviève BOISSINOT, déléguée titulaire
- Olivier TURLAIS, suppléant
- Gladys RÉVEILLÈRE, suppléante
- Damien CHARBONNIER, suppléant.

♦ **Intervention de l'Espérance Sportive de Montilliers**, après avoir présenté le projet du club relatif à l'augmentation des effectifs (336 licenciés) et l'embauche d'une salariée et d'un service civique, Mr le Président propose qu'une commission composée de 3 élus et 3 membres de l'ESM soit constituée pour réfléchir sur plusieurs points :

- l'avenir du sport sur la commune
- la sécurité aux abords du stade/zones de dangers (accès, parking, ...)
- l'éclairage du complexe
- l'aménagement intérieur du club house.

**1) Lancement d'une procédure d'expropriation pour l'acquisition de parcelles pour des opérations d'aménagement :** avec l'élaboration du PLUi-H, les nouvelles règles de l'habitat, la loi Climat et Résilience, et l'objectif ZAN, la commune doit maîtriser le foncier dans l'enveloppe urbaine. Pour réaliser de futurs projets d'aménagement, des

parcelles font parties de la réserve foncière de la commune mais d'autres restent privées, dont des demandes d'achats n'ont pas abouti. Le conseil municipal a décidé de lancer une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, cela concerne les parcelles cadastrées C n°1 et D n°371, d'une superficie totale de 7 789 m<sup>2</sup>.

**2) Occupation du domaine public - RAPPEL :** pour tous travaux sur la voie publique, il est nécessaire de demander une permission de voirie et **dans le cas où elle donne lieu à emprise, une demande d'autorisation doit être effectuée.** Les autorisations sont délivrées à titre précaire et révocable.

**3) Prise en charge de la consommation eau :** la facture de Véolia Eau de Cholet du magasin Proxi révèle une surconsommation due à une fuite sur le réseau du bâtiment communal. Le conseil municipal décide de prendre en charge la partie consommation, soit 319,43 euros.

**4) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges :** le conseil municipal approuve le rapport de la CLETC portant sur le transfert des charges en matière de Défense extérieure contre l'incendie, relatif à l'ajustement du nombre de PEI et à la prise en charge des travaux de remplacement des PEI défectueux par la commune.

**5) Modification statutaire portant sur la dénomination de la communauté d'Agglomération du Choletais :** le conseil municipal émet un avis favorable à la nouvelle dénomination : « Cholet Agglomération » à effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023 en remplacement de « Agglomération du Choletais ».

**6) Création de poste d'OTAPS :** pour l'emploi d'un surveillant de baignade à l'étang des Prés Naîteaux, la commune décide de créer le poste d'Opérateur

Territorial d'Activités Physiques et Sportives pour le mois de juillet et août 2023. A ce jour, le poste n'est toujours pas pourvu.

**7) Contrat Assurance Groupe** : le conseil municipal décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**8) Liaisons douces centre bourg** : à la demande de la municipalité, le Département propose deux projets d'itinéraires cyclables. Le conseil réfléchit sur le choix à retenir avant de lancer l'étude pour répondre à plusieurs objectifs :

- relier le cœur du bourg et l'entreprise Grolleau tout en prenant en compte le cheminement vers le stade,

- prendre en compte le projet d'aménagement de la traversée du bourg et le projet de liaison cyclable Montilliers - Vihiers.

**Tour de table des comptes rendus des commissions de l'Agglomération du Choletais.**

♦ **Liaison douce Vihiers - Montilliers** : prévision des travaux 2<sup>ème</sup> semestre 2024 ou 1<sup>er</sup> semestre 2025. Montant estimatif de 633 500 euros H.T.

♦ **Urbanisme** : avancé du PLUi-H dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

## **Comptes rendus des commissions municipales**

♦ **Jeunesse** : la cérémonie de l'opération « Une Naissance/un Arbre » est fixée au 25 novembre 2023 pour les enfants nés en 2022. Les nouveaux habitants seront conviés à l'issue de cette manifestation, un coffret d'accueil leur sera remis.

♦ **Espaces verts** : la commission doit définir les plantations à réaliser dans le centre bourg pour la commande d'automne.

♦ **Urbanisme** : la rencontre avec le service de l'aménagement de l'AdC a résulté que l'objectif au PLUi-H à l'horizon 2040, les extensions accordées à la commune sont en zone économique de 3,9 h et en zone urbaine de 2,85 h.

- **Lotissement La Fontaine 2 / lotissement Le Lys** : une réunion est programmée le 17 juillet avec le Cabinet Urbaterra, le service assainissement de l'AdC, et la Police de l'eau sur les rejets des eaux pluviales afin de permettre d'avancer au niveau de ces 2 lotissements.

**La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le mercredi 6 septembre 2023 à 20h30.**